



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.3/44
31 décembre 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission des entreprises, de la facilitation du commerce
et du développement
Sixième session
Genève, 18-22 février 2002
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**INTÉGRATION DES QUESTIONS DE PARITÉ ENTRE LES SEXES DANS
UNE OPTIQUE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE, PAR
UNE CONTRIBUTION ACCRUE DE FEMMES AU RENFORCEMENT
DE LA COMPÉTITIVITÉ**

Note du secrétariat de la CNUCED

TABLE DES MATIÈRES

Section	<u>Page</u>
Introduction	2
I. Orientations à l'échelon national proposées à l'examen de la Commission.....	3
II. Propositions adressées à la communauté internationale et à la CNUCED	6
III. Observations finales	8

Introduction

1. La question de la parité entre les sexes figure à l'ordre du jour de la CNUCED depuis les préparatifs de la dixième session de la Conférence. Le premier atelier d'experts sur le sujet a été organisé par le secrétariat dans le cadre de ces préparatifs et était consacré aux problèmes du commerce, du développement durable et de la parité entre les sexes¹. Ces experts ont en outre clairement fait ressortir la nécessité d'intégrer les questions de parité entre les sexes dans les activités de fond de la CNUCED, et préconisé une plus grande prise en compte de la contribution que l'égalité entre les sexes pourrait apporter à la réalisation des objectifs de développement. L'optique de la parité entre les sexes a été également intégrée avec succès au processus préparatoire de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. De ce fait, le Programme d'action adopté par la Conférence accorde une plus large place à l'égalité entre les sexes dans tous les domaines intéressant les pays les moins avancés (PMA)².

2. Partant du travail ainsi accompli et compte tenu de la prise de conscience croissante du rôle de l'égalité entre les sexes dans la promotion des objectifs de développement, la Réunion d'experts sur l'intégration des questions de parité entre les sexes dans une optique de promotion économique et sociale a été organisée du 14 au 16 novembre 2001 en vue de se faire une meilleure idée du rôle de l'égalité entre les sexes dans le développement et de consolider le consensus des États membres à ce sujet. Les experts avaient été chargés d'examiner les «moyens d'améliorer la contribution des femmes au développement de la compétitivité de leur pays et de leur région, à l'accroissement des échanges commerciaux et à la promotion des investissements et de la technologie».

3. La Réunion d'experts a retenu cinq domaines thématiques conformes au mandat de fond de la CNUCED pour examiner les questions de parité entre les sexes en tant qu'aspect capital du commerce et du développement. Il s'agit en l'occurrence des domaines suivants: i) investissement étranger direct; ii) commerce des services; iii) commerce des produits de base; iv) développement des entreprises; et v) incidence potentielle des technologies de l'information et de la communication (TIC). Les problèmes propres aux PMA ont été abordés dans une optique transsectorielle.

¹ L'atelier d'experts sur le commerce, le développement durable et les rôles respectifs des hommes et des femmes, organisé en prévision de la dixième session de la Conférence, s'est tenu les 12 et 13 juillet 1999 à Genève et ses résultats sont exposés dans le document intitulé «Trade, sustainable development and gender. Papers prepared in support of the themes discussed at the Pre-UNCTAD X Expert Workshop on Trade, Sustainable Development and Gender», New York et Genève 1999 (UNCTAD/EDM/Misc.78).

² Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, adopté par la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (A/CONF.191/11), et conclusions de la troisième Réunion technique préparatoire de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, intitulées: «Renforcement des capacités en vue de l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les stratégies de développement», Le Cap, 21-23 mars 2001 (A/CONF.191/BP/2).

4. Les experts, qui représentaient aussi bien des pays développés que des pays en développement, ont examiné les aspects ci-dessus à partir d'une note de synthèse établie par le secrétariat³. Leurs délibérations ont débouché sur l'adoption de conclusions⁴ contenant des recommandations et orientations concrètes soumises à l'attention des gouvernements et de la communauté internationale, y compris la CNUCED.

5. La présente note a pour objet d'aider la Commission dans l'examen des orientations proposées par les experts concernant l'intégration des questions de parité entre les sexes. Elle comporte trois sections, dont la première décrit les orientations que les experts proposent à la Commission d'examiner à l'échelon national, la deuxième explore les domaines sur lesquels la CNUCED pourrait travailler à l'avenir et la troisième présente quelques observations finales.

I. Orientations à l'échelon national proposées à l'examen de la Commission

6. Les aspects ci-après, liés aux cinq domaines thématiques retenus, ressortaient des délibérations de la Réunion d'experts et ont été repris dans les conclusions de celle-ci.

Investissement étranger direct (IED)

7. Il est communément admis que l'investissement étranger direct (IED) a des incidences non négligeables sur l'emploi et sur sa répartition par sexe. Ces incidences varient d'un pays ou d'un secteur à l'autre et sont aussi nettement influencées par les pratiques et méthodes des investisseurs en matière d'emploi. Par ailleurs, les responsables des pays d'accueil peuvent concevoir et utiliser des outils d'intervention qui permettent de faire en sorte que l'IED non seulement favorise la réalisation des objectifs de développement mais également tient compte de l'importance des deux sexes du point de vue de leur contribution à l'activité économique.

8. Tout en prenant acte des possibilités qui s'offrent en matière de politiques nationales, les experts ont aussi souligné qu'il importe d'étudier plus avant les incidences des pratiques d'emploi qui accompagnent les investissements pour s'assurer que les décideurs adoptent en connaissance de cause à l'égard de l'IED des politiques soucieuses d'égalité entre les sexes. Dans cette optique, ils ont jugé essentiel de recueillir systématiquement des données ventilées par sexe sur l'emploi et les salaires, ce qui ne semble pas être la règle dans la plupart des pays d'accueil de l'IED.

9. Les experts se sont dits préoccupés par certaines formes d'IED et ont préconisé un tri des courants d'IED en fonction de leur compatibilité avec les objectifs macroéconomiques et de développement, y compris l'égalité entre les sexes. À cet égard, les experts ont réitéré la nécessité de promouvoir le souci d'égalité entre les sexes et la responsabilité sociale dans le secteur privé. Ils ont estimé qu'il y a lieu de tenir compte des incidences sur le plan de l'égalité

³ Intégration des questions de parité entre les sexes dans une optique de promotion économique et sociale, note du secrétariat de la CNUCED (TD/B/COM.3/EM.14/2).

⁴ Intégration des questions de parité entre les sexes dans une optique de promotion économique et sociale. Conclusions de la Réunion d'experts (TD/B/COM.3/EM.14/L.1).

entre les sexes lors de la conception des programmes de ciblage de l'IED et des stratégies destinées à attirer ces investissements dans des secteurs et industries particuliers.

Commerce des services

10. Les experts ont jugé essentiel, pour concevoir des interventions judicieuses, de mieux comprendre la sexospécificité du commerce des services. Les préoccupations relatives au développement, à la répartition équitable des avantages du commerce et aux incidences sociales représentent aussi des aspects capitaux qui doivent être dûment examinés et incorporés aux politiques que les pouvoirs publics appliquent au secteur des services. Le commerce des services a déjà fait montre d'un grand potentiel de croissance, qui s'accompagne d'interrogations sur la contribution des femmes. Les exemples cités par les experts à ce sujet ont trait aux services de santé et au tourisme, où les aspects susmentionnés n'avaient pas été suffisamment pris en compte, avec parfois pour résultat un traitement inéquitable des femmes qui fournissent tel ou tel type de services.

11. Les experts ont aussi constaté que le secteur des services fait partie des secteurs où il n'est pas facile de trouver, ni de consulter, des statistiques exactes, en particulier celles ventilées par sexe. À ce propos, les experts ont proposé que les gouvernements s'emploient à améliorer la collecte, la classification et l'analyse des statistiques et des données qualitatives, afin de mieux cerner les caractéristiques particulières de l'emploi féminin dans le secteur des services. Ce travail a été considéré comme le fondement à partir duquel peuvent être formulées des politiques propres à assurer l'égalité sociale et l'égalité entre les sexes dans les services.

12. En vue d'accroître la compétitivité des femmes dans le secteur des services, les experts ont invité les gouvernements à concevoir et à exécuter des programmes d'appui direct et à encourager des interventions volontaires et ciblées par les entreprises en vue de promouvoir la productivité dans ce secteur.

13. Les experts ont reconnu le risque de vulnérabilité des pays en développement dans le domaine des négociations multilatérales et régionales, en ce qui concerne plus particulièrement le secteur des services. Dans le cadre de ces négociations, les pays en développement doivent tenir compte non seulement de leurs objectifs de développement au sens large mais également de la nécessité de faire en sorte que la question de la parité entre les sexes soit examinée, surtout en ce qui concerne les secteurs sensibles sur ce plan tels que les services de santé ou le tourisme.

14. Les experts ont aussi insisté sur la nécessité d'accroître la participation des femmes à l'élaboration des politiques et à la prise des décisions en améliorant leurs compétences et aptitudes à assumer des fonctions de direction dans le commerce des services.

Commerce des produits de base

15. Le plus grand obstacle à une contribution féminine accrue dans le domaine des produits de base réside dans l'impossibilité d'accès des femmes aux avoirs économiques, en particulier à la terre, à la propriété et à tous les avantages qui en découlent. Ce blocage a des répercussions manifestement préjudiciables à leur participation au processus de production des produits de base, ainsi qu'à leur commerce. Dans certains cas, ce blocage est le produit d'un cadre juridique inefficace et des pesanteurs du droit coutumier. Les experts ont estimé à cet égard que les

gouvernements devraient revoir les lois, les politiques et les pratiques administratives, y compris le droit coutumier et traditionnel, de manière à assurer l'égalité d'accès à la propriété foncière, au droit de détenir des liens et d'exercer une activité rémunérée et au crédit dans les zones rurales.

16. Étant donné la participation plus faible des femmes au processus de production, les experts ont recommandé aux gouvernements d'adopter des politiques visant délibérément à encourager la création de coopératives et d'entreprises pour les femmes. De telles politiques dynamiques faciliteraient l'accès des femmes à l'information, à la communication, aux technologies et aux réseaux de commercialisation, pour faire en sorte que tout leur potentiel puisse être exploité comme il se doit. Les gouvernements pourraient jouer un rôle capital en lançant et en encourageant des activités visant à fournir aux femmes chefs d'entreprise des services d'appui en matière de commercialisation et de planification notamment. Ces mesures pourraient être aussi renforcées par des programmes de vulgarisation agricoles tenant compte de la question de l'égalité entre les sexes.

Développement des entreprises

17. Les experts ont constaté le caractère plutôt limité de la participation des femmes à l'entrepreneuriat dans un certain nombre de pays en développement. Faute de disposer de ressources productives, les femmes sont exclues des processus de production et de commercialisation et ne sont dès lors pas en mesure d'en tirer les avantages qui leur permettraient d'assurer leur subsistance. Là encore, les experts ont estimé que cette situation est le produit d'une combinaison de facteurs et que la faute en revient aux systèmes juridiques, réglementaires et financiers.

18. À cet égard, les gouvernements devraient examiner et adopter des lois et des réglementations commerciales propres à améliorer l'accès des femmes à la propriété ainsi que l'exploitation efficace des ressources économiques. Afin de faciliter l'accès des femmes aux ressources financières nécessaires à toute initiative d'ordre économique relevant de l'entrepreneuriat, les experts ont demandé aux gouvernements de veiller à ce que les institutions financières nationales fassent un effort en direction des catégories de femmes qui pourraient devenir des entrepreneurs mais ne sont pas encore suffisamment desservies, en prenant toute une série de mesures de discrimination positive dans le domaine du financement et de la banque.

19. Les experts ont aussi recommandé que les institutions publiques soutiennent la création de réseaux nationaux de femmes chefs d'entreprise et les associations d'entreprises féminines. Ces réseaux et associations pourraient accroître tout à la fois la participation des femmes à l'activité économique et leur aptitude à influencer sur le processus de prise des décisions économiques au plan national.

Technologies de l'information et de la communication (TIC)

20. Les récentes innovations de très grande importance induites par l'évolution des technologies de l'information et de la communication et débouchant sur la création de l'Internet, qui est considéré comme un bien public, appellent de la part des pouvoirs publics des politiques actives visant à faire en sorte que les avantages de l'Internet profitent aux femmes comme aux hommes. La question de l'accès des femmes aux TIC demeure un sujet majeur de préoccupation dans bon nombre de pays. L'impossibilité pour les femmes d'accéder à l'Internet a des

conséquences préjudiciables à leur participation au marché du travail. Cette inégalité et cette distorsion entre les sexes en matière d'accès à l'Internet est aussi le produit d'une combinaison de facteurs, au premier rang desquels il convient de citer les exigences infrastructurelles et la perception du rôle des femmes dans la société.

21. À cet égard, les experts ont demandé aux gouvernements de réunir les ressources nécessaires et de les affecter à la satisfaction des besoins infrastructurels (lignes téléphoniques, services d'accès Internet, etc.), en en faisant un objectif capital du développement à long terme. Cela étant, certaines mesures pourraient être appliquées immédiatement, même sans un investissement considérable dans les infrastructures. Les gouvernements pourraient, en coopération avec les autorités locales, créer ou aider à créer des centres Internet pratiquant des tarifs abordables qui permettraient d'assurer l'accès des femmes à l'Internet. Ces politiques pourraient être accompagnées de divers programmes de sensibilisation et de formation visant non pas à initier simplement à l'utilisation d'Internet mais aussi et surtout à faire en sorte que les femmes profitent des possibilités qu'il offre, sur le plan de la création d'entreprises par exemple.

22. Les experts ont aussi constaté que la représentation des femmes dans l'industrie des technologies de l'information n'est guère satisfaisante. À leur avis, les gouvernements devraient adopter des politiques visant à accroître les taux d'inscription féminins dans les cours en rapport avec les TIC, par des campagnes concrètes de promotion et des bourses; assurer la participation des femmes à la conception et au développement des nouvelles technologies; et assurer la représentation des femmes dans les organes qui élaborent les politiques des TIC.

II. Propositions adressées à la communauté internationale et à la CNUCED

Investissement étranger direct (IED)

23. Les experts ont pris acte de l'importance du partage entre les gouvernements de l'information relative aux exemples de meilleure pratique adoptée dans différentes branches et divers pays en matière d'égalité d'emploi [embauche, formation, promotion et conditions de travail dans les sociétés transnationales (STN)], en particulier dans les zones franches. Ces échanges d'informations permettraient de faire en sorte que les politiques nationales intègrent les enseignements tirés de l'expérience d'autrui. La CNUCED, en collaboration avec d'autres organisations internationales, voudra peut-être concentrer son action sur ces questions dans le cadre de ses programmes traitant de l'IED et des STN.

24. Les experts ont aussi demandé à la CNUCED d'intégrer les questions de parité entre les sexes dans tous ses travaux d'analyse et de recherche, ainsi que dans les services consultatifs relatifs à l'IED et à ses incidences sur les pays d'accueil. Ils ont également demandé à la CNUCED d'examiner les effets des stratégies de sous-traitance des STN sur leurs fournisseurs et sur le secteur informel.

Commerce des services

25. Dans le domaine du commerce des services, les experts ont jugé important que le processus de libéralisation du commerce soit envisagé dans sa totalité. Ils ont constaté à cet égard la nécessité de définir des normes internationales appropriées en matière de qualifications

et d'activités commerciales et professionnelles. Étant donné que l'absence de mesures de ce type pourrait avoir des conséquences préjudiciables aux moyens de subsistance des femmes, les experts ont conclu que la CNUCED voudra peut-être étudier cette question plus avant.

26. Dans le domaine des statistiques, les experts ont considéré que la CNUCED est tout à fait en mesure de participer au processus de conception et de mise en œuvre de la collecte d'informations appropriée sur le secteur des services.

Commerce des produits de base

27. Les femmes, considérant leur présence dans la production de certains produits à forte valeur ajoutée tels que les fruits et légumes frais, gagneraient à ce que ces produits soient convenablement commercialisés. À cet égard, les femmes pourraient acquérir, par la formation, des compétences en matière de respect des normes de qualité en vigueur sur chaque segment de marché du pays importateur. La CNUCED, en coopération avec le CCI, pourrait organiser des ateliers à cet effet, ainsi que d'autres activités de renforcement des capacités, y compris des programmes d'assistance technique.

28. Les experts ont constaté que l'agrotourisme pouvait devenir un moyen d'accroître l'activité économique féminine dans les zones rurales. Ils ont donc préconisé à la CNUCED de s'efforcer d'étudier les perspectives offertes par de telles initiatives.

Développement des entreprises

29. Les experts ont insisté sur l'importance du partage de l'information et de la création de réseaux entre femmes chefs d'entreprise. Ces activités contribuent sans conteste à donner aux femmes plus de moyens de s'adonner au commerce et d'acquérir une plus grande indépendance économique. À cet égard, les experts ont proposé que la CNUCED, en coopération avec d'autres organismes internationaux, favorise la création de réseaux régionaux de femmes chefs d'entreprise et d'associations professionnelles féminines.

30. Compte tenu des programmes de développement des entreprises qui existent actuellement dans les organismes des Nations Unies, les experts ont jugé essentiel que ces derniers se tiennent constamment au courant de leurs activités respectives et contribuent ensemble à améliorer la cohérence des politiques et des stratégies aux échelons tant national qu'international.

Technologies de l'information et de la communication (TIC)

31. L'intégration des questions de parité entre les sexes dans l'ensemble des travaux sur les TIC et sur le commerce électronique est une tâche urgente. Les experts ont recommandé que la CNUCED poursuive ses travaux visant à définir les moyens de créer de nouveaux débouchés économiques pour les femmes grâce aux TIC et au commerce électronique. À cet égard, ils ont estimé que la CNUCED devrait procéder à des analyses et à des études de cas sur les possibilités d'emploi que l'économie numérique offre aux femmes et aux hommes, en mettant plus particulièrement l'accent sur: i) l'emploi des femmes dans les services utilisant les TIC; ii) la place de ces services dans les activités d'exportation; et iii) le type d'emploi que les hommes et les femmes occupent dans les entreprises étrangères des secteurs concernés.

III. Observations finales

32. La Réunion d'experts a constitué une occasion unique d'examiner, dans le cadre du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, les questions d'orientation que pose la problématique de la parité entre les sexes et du développement. Les réactions initiales et informelles des experts ainsi que des autres représentants de gouvernement, et le niveau de la participation et du débat, tels qu'ils ressortent des conclusions de la Réunion, donnent à penser que l'intégration des questions de parité entre les sexes est importante au regard du rôle et du mandat de la CNUCED. Les participants à la Réunion ont demandé à la CNUCED de contribuer à l'intégration des questions de parité entre les sexes dans ses activités.

33. Les experts ont mis l'accent sur les points suivants concernant la manière dont la CNUCED pourrait le mieux aborder la problématique de la parité et du développement dans ses travaux et activités:

- Soutenir diverses initiatives d'assistance technique permettant de venir en aide aux femmes sur le plan du renforcement de leurs capacités ainsi que des initiatives touchant la production et la commercialisation des produits de base;
- Promouvoir des politiques soucieuses d'égalité entre les sexes dans les négociations multilatérales et régionales, parallèlement à la libéralisation du commerce des services;
- Analyser les incidences de l'IED sur le plan de l'égalité entre les sexes dans les pays d'accueil, et examiner les pratiques de sous-traitance des STN afin de déterminer les possibilités de promouvoir l'égalité entre les sexes;
- Favoriser la création de réseaux régionaux de femmes chefs d'entreprise et développer les liens de la CNUCED avec les programmes de développement des entreprises d'autres organismes des Nations Unies;
- Intégrer les questions de parité entre les sexes dans le programme de travail global de la CNUCED et mettre au point des programmes dans lesquels les TIC et le commerce électronique pourraient créer de nouvelles possibilités économiques pour les femmes, en coopération avec les gouvernements et d'autres institutions spécialisées des Nations Unies.
